

LOCATAIRES PARISIENS

L'ASSURANCE HABITATION

QUI FAIT DU BIEN À VOTRE BUDGET

Tarifs avantageux

Garanties négociées

Démarches simples & rapides



La Ville de Paris a négocié pour vous une assurance habitation au meilleur prix et aux garanties avantageuses

VYV Conseil, courtier d'assurance, a été sélectionné comme partenaire pour proposer une assurance habitation aux **locataires** parisiens aux revenus modestes et de la classe moyenne, du **parc privé** et du **parc social**, sous conditions de ressources

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE :



Les points forts

- ▶ **DES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION RAPIDES ET SIMPLIFIÉES**
site internet, en agences, ou par téléphone
- ▶ **AUCUN CRITÈRE D'EXCLUSION**
lié à des sinistres antérieurs
- ▶ **UNE FRANCHISE DE 120 €**
 - En cas de sinistre, un **montant fixe** appelé franchise, reste à votre charge
 - Franchise parmi les plus basses du marché
- ▶ **DES GARANTIES AVANTAGEUSES POUR PROTÉGER VOTRE LOGEMENT, VOS PROCHES ET VOUS**
 - **En plus d'une couverture contre les principaux risques**, une protection complète en cas de vol, dommages électriques et bris de glace
 - **Indemnisation en valeur à neuf** pour vos biens multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens de moins de 5 ans
- ▶ **UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE JOIGNABLE 24H/24 ET 7J/7**

LES PLAFONDS DE RESSOURCES * :

Composition familiale	Ressources/an
Une personne seule	33 860 €
Deux personnes	50 605 €
Trois personnes	66 337 €
Quatre personnes	79 203 €
Cinq personnes	94 234 €
Six personnes	106 038 €
Personne supplémentaire	+ 11 817 €

* Plafonds applicables au 1^{er} janvier 2024 correspondant au revenu fiscal de référence de l'année concernée



Des démarches simplifiées

- Résiliation par VYV Conseil de votre ancienne assurance
- Transmission automatique de votre attestation d'assurance à votre bailleur

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En tant que locataire vous êtes obligé d'assurer votre logement
- Depuis 2015, toute assurance habitation peut être résiliée à tout moment passée la 1^{ère} année

Tarifs avantageux* en fonction du nombre de pièces

1 PIÈCE	11,42€/mois ou 137,00€/an
2 PIÈCES	14,73€/mois ou 176,77€/an
3 PIÈCES	17,11€/mois ou 205,33€/an
4 PIÈCES	18,07€/mois ou 216,82€/an
5 PIÈCES ET PLUS	19,43€/mois ou 233,13€/an

* Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

BON À SAVOIR

- Aucun frais de souscription (pas de frais de dossier, de quittancement, etc.)
- Mensualisation possible
- Tarifs identiques sur tous les arrondissements de Paris



Vous avez une question, vous souhaitez assurer votre logement ?



01 70 32 19 32 • vyv-conseil.fr

vous pouvez vous rendre dans l'une des 4 agences
du groupe VYV à Paris



3 agences Harmonie Mutuelle

8^e arr. : 74, boulevard Haussmann

12^e arr. : 22, rue de Lyon

15^e arr. : 26, avenue du Maine



1 agence MNT

11^e arr. : 50, rue de Malte



VYV Conseil, l'expert assurance habitation du Groupe VYV



GRUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

vyv conseil Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.oriass.fr).

wakam Société anonyme au capital de 4 874 112 €. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - RCS Paris 562 117 085 - Siège social : 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris. Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

